

## MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

VOYAGE ET ACTIVITES en Occitanie

9 au 14 juin 2024

126 participants

Le marché s'exprime en langue française. La monnaie du marché est l'euro. Ce marché de service fait l'objet d'une procédure adaptée définie au code de la commande publique.

### 1) Conditions administratives

#### 1.1) *Définition*

L'acheteur public : Collège Les Coutures 2 rue du Val d'Oise 95620 PARMAN, représenté par le chef d'établissement. SIRET : 19951279900016

Le candidat : le fournisseur qui a déposé une offre selon les conditions requises.

Le titulaire : le candidat dont l'offre est retenue et notifiée par l'acheteur public.

#### 1.2) *Contexte de l'achat public*

Acheteur public chargé d'une mission de service public dans le cadre du ministère de l'Education nationale au titre de l'enseignement secondaire pour un effectif scolarisé de 600 élèves environ encadré par 60 personnels éducatifs.

#### 1.3) *Objet*

L'objet du marché est de faire assurer par un titulaire une prestation de service ayant pour objet l'organisation d'un voyage scolaire « clefs en main ».

### 2) Modalités techniques et financières

#### 2.1) *Présentation des candidatures*

Le candidat produit les documents DC1 et DC2 complétés et signés ou le DUME (document unique de marché européen).

#### 2.2) *Présentation des offres*

L'offre est présentée sous la forme d'un devis détaillé et transmise par voie électronique

via le site AJI ([www.aji-france.com](http://www.aji-france.com)) sur lequel l'établissement dispose de son profil d'acheteur, avant le 31 août 2023 à 12h00 .

Le prix proposé doit être identique pour chaque participant, sans distinction entre élève et professeur. Un programme précis des activités et du déroulé du séjour est joint au devis.

L'acheteur, pour sélectionner une offre, s'appuiera sur les critères suivants (ex. : prix, originalité des prestations :

- Prix : 40 %
- Activités encadrées par des moniteurs d'Etat : 25 %
- Activités aquatiques : 20 %
- Education au développement durable : 15 %

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier les prix et qualités des services avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre recevable. Toutefois, si les offres sont économiquement satisfaisantes, l'acheteur attribuera le marché sur la base des offres initiales. La période de négociation, le cas échéant, est fixée du 04 au 08/09.

L'acheteur matérialisera son engagement auprès du titulaire par bon de commande et par contrat avant le 6 octobre, conditionnés par l'inscription des familles. Dans le cas d'un nombre d'inscriptions sensiblement plus bas que prévu, le collège se réserve la possibilité de ne pas organiser le voyage et par conséquent de ne pas émettre de bon de commande.

### *2.3) Facturation et paiement*

Les dispositions contractuelles prévoient la possibilité de verser un acompte. Dans ce cas, il incombe au fournisseur de transmettre avant le 07/10/2023 une facture d'acompte dans la limite de 50% du montant total du voyage. Toutefois ce premier versement pourra être ajusté dans la limite des encaissements des familles perçus par le collège à cette date.

### *2.4) Caractéristiques techniques des prestations*

**Lieu du séjour : Occitanie**

**Dates** : du 09/06 au 14/06 2024

**Effectif** : 116 élèves de 11/12 ans et 10 accompagnateurs

**Nombre de nuits sur place** : 5

**Hébergement / Restauration** :

Pension complète, prise en compte des PAI, allergies et choix alimentaires

**Mode de transport:**

Autocar avec ceintures de sécurité

L'ensemble des frais liés au transport sont inclus (frais d'autoroute, de parking, hébergement et repas des conducteurs...).

**Assurances** : L'offre proposera une assurance annulation collective et individuelle. Le détail des garanties couvertes par l'assurance sera présenté en annexe. L'impossibilité de proposer une assurance entraînera pour l'acheteur la souscription à une assurance spécifique, ce qui n'est pas bloquant mais la proposition tarifaire devra en tenir compte.

**Activités / Programme** :

- Activités sportives de plein air variées encadrées par des moniteurs d'état, au moins 4h par jour à dominante aquatique : aviron, kayak, dragon boat, paddle, canoë, voile, natation
- Escalade, vtt,
- Sortie collective pour le vivre ensemble, l'éducation au développement durable et la découverte du territoire local.
- Mise à disposition de lieux pour les activités pédagogiques et ludiques.